

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 4 décembre 2020

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Mara PHILIP, Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Sandrine RAVET, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusés : Fabrice MONNERY et Rémy BARGE

Procurations : Fabrice MONNERY à Sylvain BOUVIER, Rémy BARGE à Jean-Louis GREAU

Secrétaire : Marie-Odile ROUSSELET

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 octobre 2020 est approuvé.

Délibération N°106 : Autorisation d'encaissement de chèque de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser, sur le budget communal :

- un chèque de 2 212,00 € du Lycée de St Sorlin pour la location du gymnase année 2019-2020.
- un chèque de 2,53 € de VEOLIA pour remboursement d'une facture d'arrêt de compte.

Délibération N°107 : Décision modificative 02 – BUDGET Communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative N°02 comme suit :

DM N°02

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
		1331	8 750,00
Total	0,00	Total	8 750,00
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
		1341	8 750,00
Total		Total	8 750,00

Délibération N°108 : Approbation de la déclaration de projet visant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la déclaration de projet visant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et que la déclaration de projet approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

Délibération N°109 : Modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre le projet de modification simplifiée accompagné des autres pièces du dossier à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé qui seront déposés à la mairie pendant 30 jours consécutifs, du 04/01/2021 au 04/02/2021.

Délibération N°110 : Fermeture d'un patio au Centre International de Rencontres - Choix du Maître d'Œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec le groupement composé de Dosse Architectes, Cosinus, Enerpol et Chapuis Structures pour un taux de rémunération de 10 % du montant HT des travaux (mission : Base+Exe) et un forfait OPC à 7 500 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant et à signer les autorisations d'urbanisme afférentes.

Délibération N°111 : Construction d'une boulangerie - Marché de travaux - Avenant 1 des lots 1,2,6,7 et 10 - Avenant 2 du lot 11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°112 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2020/20 du 18/11/2020 : Monsieur le Maire signe une convention de servitude avec GRDF relative à la parcelle cadastrée section B n°327.
- Décision n°2020/21 du 24/11/2020 : Monsieur le Maire signe le devis de l'entreprise JO AGRISERVICES pour la remise en état du chemin de halage, pour un montant de 19 350,00 € HT.

Délibération N°113 : Acquisition parcelle cadastrée section B n°1678 - Propriété CHALLESSIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 1678, d'une contenance d'environ 56 m², sise en zone UC, lieu-dit « Au Village », propriété CHALLESSIN, à l'euro symbolique, honoraires non compris, que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°114 : Bail commercial - Boulangerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du loyer mensuel à 1 300,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à établir et signer le bail correspondant avec l'entreprise BRUNAROMA, à compter du 14 décembre 2020, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°115 : Règlement du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur qui entre en vigueur dès réception de la présente délibération par le contrôle de légalité.

Délibération N°116 : RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés, d'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire et de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Délibération N°117 : Gendarmerie - Construction de 8 unités logement et 8 quotes-parts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la volonté de la commune d'être le partenaire de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale dans la construction de 8 logements et 8 quotes-parts de locaux de services et techniques (LST).

Pour information :

- **La cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année en raison de la crise sanitaire.**
- **Une campagne de dépistage COVID-19, organisée par la région, aura lieu au CIR les 18, 19 et 20 décembre 2020 de 9h à 12h et 14h à 17h. Gratuit, ouvert à tous, il faut se présenter sur place avec masque, pièce d'identité et carte vitale.**
- **Travaux en cours :**
 - **Fouilles archéologiques au 966 rue Claires Fontaines et au Moulin,**
 - **Rénovation de toiture au 216 rue du Centre,**
 - **Réfection chaussée et trottoirs route de Blyes, route de Port Galland et rue Claires Fontaines,**
 - **Construction du musée, délais respectés selon le planning,**
 - **Réaménagement de la salle des associations,**
- **Etude en cours pour la mise en place d'un système d'arrosage plus écologique au CIR, à l'école et au centre aquatique,**
- **Les associations tennis, gym et escalade demandent à pratiquer en intérieur. La réponse reste négative suivant le protocole mis en place pour lutter contre le COVID-19,**

La séance est levée à 22h15.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 7 décembre 2020

Le Maire,



Marcel JACQUIN